



CENTRE EQUESTRE D'YSSINGEAUX  
Le Piny Haut 43200 YSSINGEAUX  
Tel: 04.71.59.03.69

## CONVENTION DE PRISE EN PENSION À LA JOURNÉE (SAISON DE MONTE 2018)

### Entre les soussignés :

Monsieur Pierre MARTIN agissant en qualité de Directeur de l'EPLFPA d'Yssingaux,

Madame Anouck SEVREZ, Directrice du Centre Équestre d'Yssingaux,

### Et

Nom, Prénom : .....  
Adresse : .....  
.....  
Tel : .....  
Email : .....

### Désigné dans les présentes par le propriétaire (ou son représentant) de la jument :

Nom de la jument : ..... Race : .....  
Robe : ..... Age : .....  
Type :  Selle  Trait  Poney  
 Suitée  Non suitée  
Numéro SIRE : .....  
Numéro transpondeur : .....  
*(Joindre obligatoirement le livret de la jument désignée ci-dessus.)*

### Étalon choisi pour l'insémination artificielle (sperme réfrigéré transporté) :

Nom de l'étalon : .....  
Race : .....  
Type : .....

**Les heures d'arrivée et de départ de la jument doivent être obligatoirement effectuées pendant les horaires d'ouverture du centre équestre : de 7H30 à 12H et/ou de 15H30 à 18H**

### Il est convenu ce qui suit :

Le propriétaire met en pension la jument désignée ci-dessus, pour la mise à la reproduction (*Insémination Artificielle de Semence Réfrigérée Transportée*), dans les installations de l'établissement « Le Centre équestre d'Yssingaux »,

à compter du ..... jusqu'au ..... soit : ..... Jours.

### **GARANTIE DU PROPRIETAIRE**

Afin de respecter la réglementation en vigueur, la jument accueillie devra être **identifiée, pucée et à jour de la vaccination contre la grippe équine**, faute de quoi la jument ne peut être acceptée sur le centre. Les vaccinations contre le Tétanos et la Rhinopneumonie étant vivement conseillées. Le propriétaire garantit que sa jument n'est ni vicieuse ni dangereuse et exempt de maladie contagieuse.

## OBLIGATION DE L'ETABLISSEMENT EQUESTRE

L'établissement équestre s'engage à soigner, loger, nourrir cette jument en « bon père de famille », ainsi que tous les autres équidés présents dans cette structure.

La jument sera logée :  au box  
ou  au box avec sorties au paddock

## PRIX DE LA PENSION

Le propriétaire s'engage à verser une pension à la journée aux tarifs suivants.

### Tarifs applicables pour la saison de monte 2018, au centre équestre d'Yssingaux :

<u>Pension à la journée</u>	<u>Type :</u>	<u>Jument :</u>	<u>Au Box :</u>
Pour une jument (hébergement et alimentation)	Selle ou Trait	Suivée	17,06 € HT*
		Non suivée	17,06 € HT *

\* H.T. (TVA en vigueur)

Le montant de la pension sera versé lors de la reprise de la jument :

- Après l'insémination ou  
 Après l'échographie de contrôle de gestation.

Tout retard de paiement entraîne une majoration de 10 %. Si aucune régularisation n'est enregistrée sous dix jours par nos services, le contrat sera caduque.

## ASSURANCE

Le propriétaire s'engage à souscrire une assurance de responsabilité civile. Il prend à sa charge le risque de « mortalité ».

Le Centre Équestre informe le propriétaire qu'il a souscrit un contrat d'assurance couvrant sa responsabilité civile à hauteur de 8000 € pour les dommages causés aux chevaux dont il a la garde.

Cette valeur maximum peut-être augmentée avec accord du Directeur du Centre Équestre et moyennant la prise en charge par le propriétaire du surcoût de la prime d'assurance.

Il est entendu que le propriétaire renonce à tout recours contre l'établissement équestre dans l'hypothèse d'accident survenu à la jument, suivée ou non suivée, et n'engageant pas expressément la responsabilité de l'établissement.

## CONSENTEMENT ÉCLAIRE DU PROPRIÉTAIRE

Le propriétaire reconnaît avoir pris connaissance et accepte les dispositions du règlement intérieur de l'établissement équestre. Le propriétaire affirme avoir été informé en termes clairs et avoir parfaitement compris la présente convention.

En cas de manquement par le propriétaire à ses obligations nées du présent contrat ou des dispositions du règlement intérieur, l'établissement équestre pourra exiger le départ de la jument, quinze jours après une mise en demeure par lettre recommandée restée sans effet.

J'accepte les conditions de la présente convention. Fait à Yssingaux, le .....

**Le propriétaire,**

(Signature précédée de la mention  
« Lu et approuvé »)

.....

**Le Directeur de  
l'établissement équestre,**

**Anouck SEVREZ**

**Le Directeur de  
l'E.P.L.E.F.P.A.,**

**Pierre MARTIN**